



Pierrefeu-du-Var

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023



Reçu en préfecture le 01/07/2024



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement Publié le if pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoria ID::083-2183009411-20240627-DEL_094_06_2024-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



Publié le

ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	5
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	12
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	12
	1.10.2	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	12
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	13
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	
٥.	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	20
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.	Finar	icement des investissements	
••	4.1.	Montants financiers	
	4.1.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	20
		ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	28
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		dernier exercice	
5.		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
٠.	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.1.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6		eau récapitulatif des indicateurs	
6.	rabie	au recapitulatii des ilidicateurs	วบ

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation de	u territoire desservi		
Le service est géré au niveau 🗹 commu interco			
• Nom de la collectivité : Pierrefeu-d	u-Var		
• Nom de l'entité de gestion: assainis	sement collectif		
• Caractéristiques (commune, EPCI e	et type, etc.) : Commune		
• Compétences liées au service :		Oui	Non
	Collecte	Ø	
	Transport		
	Dépollution		
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
Territoire desservi (communes adhé	erentes au service, secteurs et hameaux des	servis, etc.): Pierrefeu-du-Var
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ No:	n
• Existence d'un zonage	☐ Oui, date d'approbation*:	☑ No	n
• Existence d'un règlement de service	e ☑ Oui, date d'approbation* : 10/07/20	08 🗌 No	n
1.2. Mode de gestio	on du service		

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délibérante







Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 173 habitants au 31/12/2023 (5 480 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 726 abonnés au 31/12/2023 (2 630 au 31/12/2022).

Publié le

ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

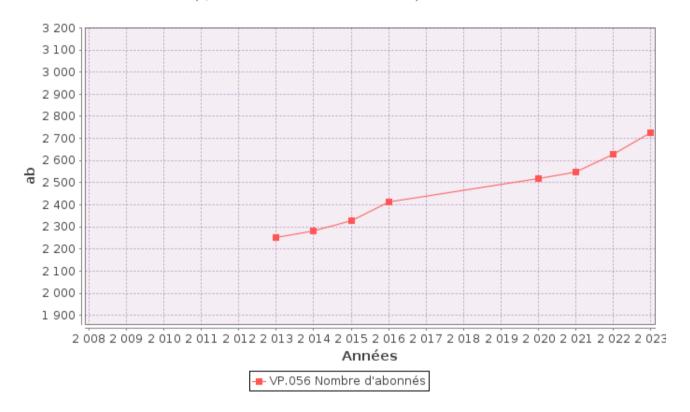
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Pierrefeu-du-Var					
Total	2 630			2 726	3,6%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 739.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 74,08 abonnés/km) au 31/12/2023. (71,47 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,26 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,08 habitants/abonné au 31/12/2022).

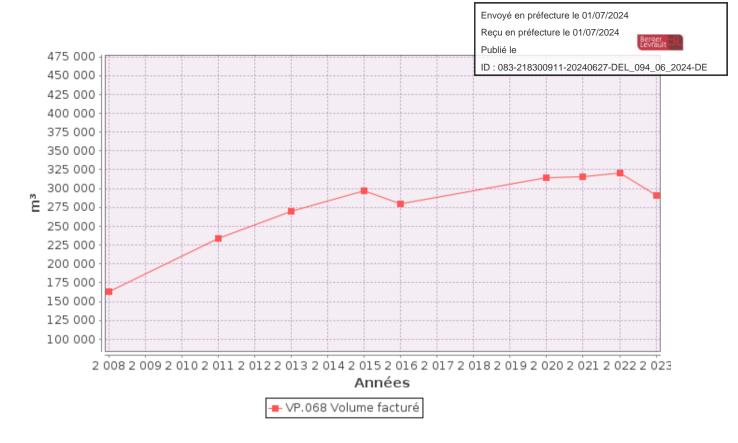


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	320 533	291 075	-9,2%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Volumes importés depuis			Variation en %
Volumes importés depuis			Variation en %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023 (0 au 31/12/2022).

Publié le



Linéaire de réseaux de collecte (hors bran transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 36,8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

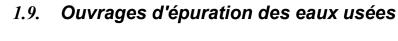
soit un linéaire de collecte total de 36,8 km (36,8 km au 31/12/2022).

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Nom	Code Sandre	Type de déversoir	Charge brute journalière	Niveau d'équipement
PR Tenti ferme	A1	Trop plein de PR	C<120 kg DBO5/j	Aucun
PR Redouron	A1	Trop plein de PR	120 <c<600 dbo5="" j<="" kg="" td=""><td>Aucun</td></c<600>	Aucun
PR Antoine	A1	Trop plein de PR	C<12 kg DBO5/j	Aucun
Lot. Traversier	A1	Trop plein de regard	C<120 kg DBO5/j	Aucun
Chemin Traversier	A1	Trop plein de regard	C<120 kg DBO5/j	Aucun
Ancienne STEP HP	A1	Déversoir latéral	120 <c<600 dbo5="" j<="" kg="" td=""><td>Aucun</td></c<600>	Aucun



Publié le ID : 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration village Code Sandre de la station : 060983091001											
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traitement (cf. annexe)											
Date de mise en	n service				-						
Commune d'in	plantation			Pierr	efeu-du-	Var (83091	1)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		9000							
Nombre d'abor	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j								
Prescriptions of	de rejet			•							
Soun	nise à			late du 23/12 n date du							
Milieu récep	oteur du rejet	• •	milieu réc milieu réc	•							
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou			Rendement (%)		
DE	$3O_5$	20			☑ et	🛮 et 🔲 ou			90%		
DO	CO	85			☑ et □ ou			77%			
M	ES	30			☑ et ☐ ou				90%		
NO	GL					et		ou			
N	ГК		1:	5		☑ et		ou		80%	
p	Н					et		ou			
NI						et		ou			
P	Pt .		1			☑ et		ou		92%	
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan Conformité		DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	F	Pt
24h	24h (Oui/Non)		Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



STEU N°2 : Station d'épuration La Portanier LID : 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE Code Sandre de la station : 060983091002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)			-						
Date de mise en	n service				-						
Commune d'in	plantation			Pierr	efeu-du-V	ar (83091	.)				
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		130							
Nombre d'abor	nés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j								
Prescriptions	de rejet										
g		Auto	orisation e	n date du	l						
Soun	nse à	Déc	laration e	n date du							
		Type de	milieu réc	epteur							
Milieu récep	oteur du rejet		milieu réc								
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			•	et / ou			Rendement (%)		
DE	$8O_5$					et		ou			
DO	CO					et		ou			
M	ES					et		ou			
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	H ₄ ⁺					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DE	SO_5	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



STEU N°3: Hameau de Bauvais

ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE Code Sandre de la station: 060983091003 Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe) Date de mise en service Commune d'implantation Pierrefeu-du-Var (83091) Lieu-dit Capacité nominale STEU en EH (1) 150 Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m³/j Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du ... Type de milieu récepteur Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur Concentration au point de Polluant autorisé et / ou Rendement (%) rejet (mg/l) DBO₅et ou DCO et ou **MES** et ou NGL et ou NTK et ou рΗ et ou NH_4^+ et ou Pt et ou Charges rejetées par l'ouvrage

			Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		
24h		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	



ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration village (Code Sandre : 060983091001)	106,632	98,657
Station d'épuration La Portaniere (Code Sandre : 060983091002)	1,2	1,2
Hameau de Bauvais (Code Sandre : 060983091003)	0,5	0,5
Total des boues produites	108,332	100,357

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration village (Code Sandre : 060983091001)	102,11	98,657
Station d'épuration La Portaniere (Code Sandre : 060983091002)	1,2	1,2
Hameau de Bauvais (Code Sandre : 060983091003)	0,5	0,5
Total des boues évacuées	103,8	100,3



ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes service

Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:	0,00	0,00
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2500	2500
Participation aux frais de branchement	1400	1400

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024		
Part de la collectivité					
Part fixe (€ l	HT/an)				
	Abonnement (1)	20 €	20 €		
Part proporti	ionnelle (€ HT/m³)				
	Prix au m³	1,4 €/m³	1,4 €/m³		
Autre :		€	€		
	Taxes et redev	ances			
Taxes					
	Taux de TVA (2)	0 %	0 %		
Redevances					
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	0,16 €/m³		
	VNF rejet:	€/m³	0 €/m³		
	Autre :	€/m³	0 €/m³		

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/06/2020 n°17/06/20-14 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 28/06/2012 n°28/06/12-14 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 13/12/2012 n° 13/12/12-05 fixant la participation aux frais de branchement.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.





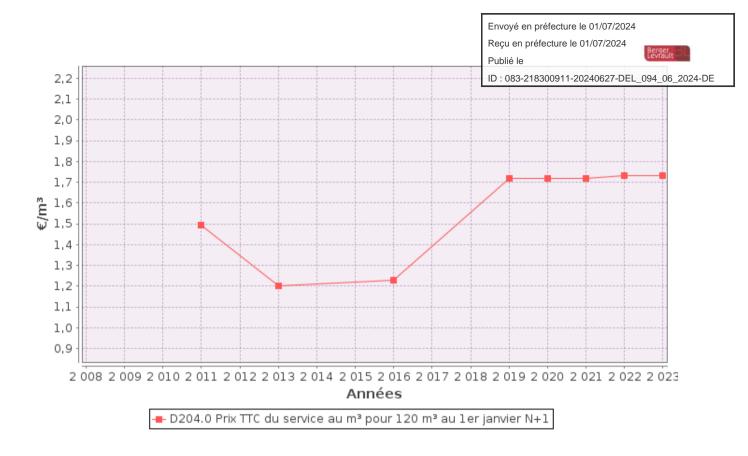
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

4

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%		
Part proportionnelle	168,00	168,00	0%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	188,00	188,00	0%		
Part du délégataire <i>(en ca</i>	as de délégation de serv	vice public)			
Part fixe annuelle			%		
Part proportionnelle			%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%		
Taxes	et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%		
VNF Rejet:		0,00	%		
Autre :		0,00	%		
TVA			%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	19,20	19,20	0%		
Total	207,20	207,20	0%		
Prix TTC au m ³	1,73	1,73	0%		

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³	
Pierrefeu-du-Var			

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle
☑ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

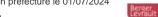


Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	552 126	524 856	-5%
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique	560	680	21%
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	18 954	19 293	2%
Contribution au titre des eaux pluviales	56 306	57 130	7%
Recettes liées aux travaux	9000	13 600	51%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	14 258	15 817	11%
Total autres recettes			
Total des recettes	651 205	631 376	-3%

Hors Participation à l'Assainissement Collectif

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 631 376 € (651 205 au 31/12/2022).



ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,53% des 2 739 abonnés potentiels (98,69% pour 2022).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- · Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Berger Levrault

Publié le

ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DI

	ID: 083-218300911-2	20240627-DEI	094_06_20
	nombre de points	Valeur	potentie
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		
(15 points)	1	T	1
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points		
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	non: 0 point	Oui	10
points d'autosurveillance du réseau	non . o ponii		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points	0:	_
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Oui	5
considérée comme effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques	0) 17		
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	0 à 15 points sous	0 .	15
l'inventaire des réseaux	conditions (1)	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		1000/	1
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VD 255 D	0 > 15		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or	nt été obtenus en partie	A et B)	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous		1.5
mentionne l'altimétrie	conditions (3)	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui: 10 points	0 .	10
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements	•		
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui : 10 points		1.0
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point	Oui	10
comme effectuée)	1		
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui : 10 points		4.0
l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	non: 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,			
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	oui : 10 points	Oui	10
réseau	non : 0 point		
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel			
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points		
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non: 0 point	Oui	10
résultent	non . o point		
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de			
renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	oui : 10 points	Oui	10
moins 3 ans)	non: 0 point	Jui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	120

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 120 pour l'exercice 2023 (100 pour 2022).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

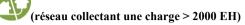
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte



Conformité de la collecte des effluents (P. 3.3.



Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration village	243	100	100
Station d'épuration La Portaniere	10	100	100
Hameau de Bauvais	10	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022).

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration village	243	100	100
Station d'épuration La Portaniere	10	100	100
Hameau de Bauvais	10	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

Reçu en préfecture le 01/07/2024

ration (P20)3

3.5. Conformité de la performance des ouvrag



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023		Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100	
Station d'épuration village	243	100	100	
Station d'épuration La Portaniere	10	100	100	
Hameau de Bauvais	10	100	100	

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration village :

Filières mises en oeuvre	tMS	
771	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	☑ Conforme	88,471
Compostage	Non conforme	
To also forgations	☑ Conforme	10,186
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO (9)	Non conforme	
Autro	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		98,657

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

Filières mises en oeuvre	tMS	
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	☑ Conforme	1,2
Compostage	Non conforme	
T 1 / 2	Conforme	
Incinération	Non conforme	
CTELL(I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,2
Hameau de Bauvais : Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	☑ Conforme	0,5
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Incinération	Non conforme	
	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,5

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



TMS admis par une filière conforme
TMS total évacué par toutes les filières

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, <u>0</u> demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

taux de débordement des effluents pour 1000 hab =
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2022).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 8

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 21,7 par 100 km de réseau (40,8 en 2022).

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



3.9. Taux moyen de renouvellement des résea



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif		0,16	0	0,76	0,92

Au cours des 5 dernières exercices, 1,7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,92% (0,76% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipe (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration =
$$\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
Station d'épuration village	13	13	100	100
Station d'épuration La Portaniere	1	1	100	100
Hameau de Bauvais	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2022).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milie



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		Oui
Pour	es secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 120 (50 en 2022).

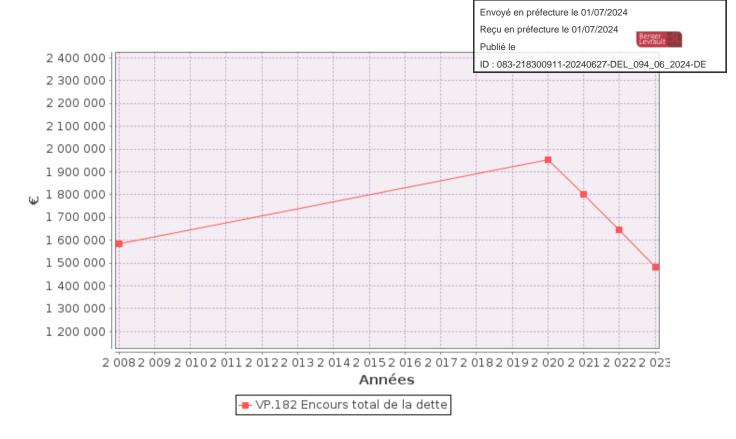
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

> encours de la dette au 31 décembre de l'exercice durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = épargne brute annuelle

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	1 644 459,81	1 482 637,69
Epargne brute annuelle en €	855 154,42	255 577,52
Durée d'extinction de la dette en années	1,9	5,8



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

 $taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = \frac{tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente} *100$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	8 472,99	7 231,77
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	548 630,03	674 318,25
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	1,54	1,07

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Envoyé en préfecture le 01/07/2024 Reçu en préfecture le 01/07/2024 Publié le

ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).		
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[[]] Oui	[☑] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :		
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 15		
taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une total d'abonnés du service}}{\text{nombre total d'abonnés du service}}$	race écrite *10	000
Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 5.5 pour 1000 abonnés (7.22 e	en 2022).	



ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	94 273	282 326
Montants des subventions en €	18 954,21	32 439
Montants des contributions du budget général en €	56 306,17	57 130

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 644 459,81	1 482 637,69
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	157 283,69	161 822
	en intérêts	65 378,18	45 326

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 186 122. € (222 764 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude Montants prévisionnels de l'année précédente en € Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €	
Assainissement des Hameaux	2023	30 548	

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



ID: 083-218300911-20240627-DEL_094_06_2024-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu	00	demandes d'abandon de créance et en a accordé0	
3 065,31 € ont été abandonnés é	et/ou versé	és à un fonds de solidarité, soit 0,0105 €/m³ pour l'année 2023 (0,007 €/n	m^3
en 2022).			

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €



6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 480	6 173
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	103,8	114,6
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,73	1,73
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,69%	99,53%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,007	0,0105